

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 10 novembre 2017

Date de publication : 13 novembre 2017	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 2 novembre 2017	Nombre de délégués présents ou représentés : 12

Le 10 novembre 2017, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais Poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
M. Benoit BITEAU
M. Pascal DUFORESTEL

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime
M. Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée
M. Arnaud CHARPENTIER

Au titre des communes
M. Bernard BORDET
M. Marc THEBAULT
Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI
M. Yann HELARY
M. Jean-Claude RICHARD
M. Michel SIMON

Étaient excusés :

M. Christian AIME, M. Bernard BELAUD, Mme Lydie BERNARD, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. François BON, Mme Catherine DESPREZ, M. Nicolas GAMACHE, Mme Myriam GARREAU, M. Jean-Pierre SERVANT

Avancement de grade : création de postes

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Avancement de grade : création de postes

Contexte

La direction du Service aménagement et cadre de vie nécessite la création d'un poste d'attaché principal ainsi que l'organisation du Service agriculture et environnement et, plus particulièrement la mission du programme Poissons migrateurs, nécessite la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe. Le secrétariat de Direction nécessite la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Ces postes peuvent être pourvus par avancement de grade.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de créer trois postes, à compter du 1^{er} décembre 2017 :

- attaché principal,
- technicien principal 1^{ère} classe
- adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PERRIER

